

- I .3ent.he d'ees organntatios internationa,51 de lz cmifessil, européne.he d'es organernpublic ?

SPDB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le campus Saint-Louis - Bruxelles organise le programme de bachelier en sciences politiques en horaire de jour, mais également en soirée, formule unique dans l'environnement universitaire de Belgique francophone. Ainsi, depuis plus de trente ans, Saint-Louis dispense une formation de qualité dans les domaines des sciences humaines, comptant parmi les meilleures formations proposées dans ce domaine.

Les cours se donnent du lundi au vendredi, de 17h15 à 20h15 voire 21h15. Les cours ont lieu au centre Bruxelles, dans les locaux de Saint-Louis – Bruxelles (entre les stations de métro Rogier et Botanique, à proximité de la gare du nord). Cette formation ouvre le droit au congé éducation payé, pour les travailleurs du secteur privé.

Les études de bachelier en sciences politiques consistent principalement à apprendre à décoder les mécanismes de pouvoir qui régissent le monde d'aujourd'hui :

- Comment se prend une décision, à quel niveau de pouvoir ?
- Qui pèse réellement sur la décision, au profit de quel intérêt ?
- Quels sont les grands systèmes de pouvoir politique dans l'histoire et dans le monde ?
- Comment peut-on expliquer leur apparition, leur évolution, leurs réussites, leurs difficultés ?
- Quels sont les principaux enjeux contemporains, sur le plan national, européen, mondial ? Qui opposent-ils ? Dans quels rapports de force ? Avec quels scénarios de dénouement ?

Autant de questions auxquelles les sciences politiques apportent des réponses au travers de différents domaines spécialisés : les partis et les groupes d'intérêts, les études électorales, les relations internationales, les régimes politiques,... La formation de bachelier en sciences politiques introduit ces différents champs.

La formation contient également des unités d'enseignement de sciences humaines – de sociologie, de philosophie, de droit, d'économie... – qui permettent d'éclairer les relations humaines, leur fonctionnement et évolution. L'étudiant-e sera aussi formé-e à la récolte de données, aux statistiques... afin de comprendre de façon scientifique les phénomènes humains.

Votre profil

Vous voulez combiner une vie professionnelle et des études universitaires, vous avez le goût pour les débats d'actualité et voulez en savoir plus sur les évolutions du monde, vous souhaitez devenir capable d'interagir en anglais sur des sujets politiques, vous avez de l'appétence pour des analyses rigoureuses, basées sur des données recoupées.

Votre futur job

SPDB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme du bachelier en sciences politiques, l'étudiant·e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine des sciences politiques

- Maîtriser les savoirs fondamentaux des sciences politiques, situés sur le plan épistémologique, permettant de répondre aux questions clés de recherche adressées par la discipline.
- Acquérir progressivement une culture poussée en science politique, dans ses différentes branches : relations internationales, études européennes, institutions et régimes politiques (nationaux), études des partis politiques et des groupes de pression, analyse des politiques publiques, des idées politiques...

Ensemble des UE de blocs 2 et 3 dans le domaine des sciences politiques

II. Acquérir les savoirs de base dans les domaines complémentaires aux sciences politiques

- Mobiliser, de manière interdisciplinaire, des savoirs issus de divers domaines des sciences humaines afin d'analyser des phénomènes de société contemporains ou historiquement situés.
- Acquérir une culture générale en sciences humaines et sociales, reposant sur la connaissance des principaux postulats et enseignements des différentes disciplines, ainsi que de leurs méthodes et des enjeux éthiques qui leur sont liés.

UE de philosophie, économie, droit, histoire, sociologie, psychologie, dès le bloc 1

III. Se former à la démarche scientifique

- Maîtriser et mettre en œuvre les règles et les principes éthiques de la démarche scientifique en sciences politiques
- Collecter et traiter avec discernement les données empiriques, tant quantitatives que qualitatives
- Acquérir progressivement la capacité à produire, seul et en équipe, un travail d'analyse sur des problèmes politiques contemporains
- Acquérir progressivement la capacité à conduire de façon fructueuse une recherche de données, en usant des méthodes de récolte des données les plus appropriées (statistiques, etc.).

UE de la séquence méthodes et méthodes quantitatives en blocs 1, 2, 3

- Produire une analyse en autonomie et en collaboration avec ses pairs
- Faire preuve d'esprit critique et d'indépendance de jugement
- Communiquer de manière structurée, pertinente et argumentée, en mobilisant les concepts et méthodes de la discipline

- Acquérir la capacité à communiquer le résultat d'une analyse de façon claire, cohérente, structurée et attractive, sous des formes tant écrites qu'orales.
- Acquérir la capacité à traiter les données, à partir d'un état des travaux pertinents en la matière et selon les méthodes d'analyse les plus appropriées.

~~Eté 2023/24 Séquence de méthodes et méthodes quantitatives en blocs 1, 2 et 3~~ (horaire décalé) [q 1 0 0 019 0611 T[ø0182 T4efBT]

IV. Maîtriser la communication orale et écrite

- Mettre en pratique des compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère

- Acquérir la maîtrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit ; plus spécialement, la possibilité de soutenir une conversation c69.83999.80000019 134.

SPDB1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ❖ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- Δ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⦿ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ☒ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel
1 2 3

○ Contenu de la formation :

○ Sciences politiques

● BHDP01110	Science politique	Olivier Paye	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	
● BHDDR1121A	Histoire des institutions politiques et du droit	Serge Dauchy	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	
● BHDPO1312	Analyse des relations internationales ■	Emmanuel Klimis (supplée Amandine Orsini)	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	
● BHDPO1317	Partis politiques et groupes d'intérêt ■	Olivier Paye	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	
● BSPOL1210	Sociologie politique ■	Yannick Vanderborght	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	
● BHDPO1211	Science politique : Textes fondateurs ■	Olivier Paye	FR [q1+q2] [30h+15h] [10 Crédits]	x	
● BHDPO1316	Mutations et politiques urbaines ■	Emmanuelle Lenel	FR [q1] [30h] [5 Crédits]		x
● BHDPO1315	EU politics ■	Valentina Brogna	EN [q2] [30h] [5 Crédits]		x
● BSPOL1313	Politique comparée ■	Yannick Vanderborght	FR [q2] [30h] [5 Crédits]		x
● BHDPO1311	Analyse de l'action publique ■	Juliette Dupont (supplée Sophie Jacquot) Emmanuel Klimis (supplée Sophie Jacquot)	FR [q2] [30h+15h] [15 Crédits]		x

• BHDDR1160

Philosophie et philosophie morale

Jeanne-Marie Roux

FR

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le tableau ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Tableau des prérequis

BHDDR1361	"Justice et politique"	a comme prérequis BHDPO1120
		• BHDPO1120 - Droit
BHDPO1211	"Science politique : Textes fondateurs"	a comme prérequis BHDPO1110
		• BHDPO1110 - Science politique
BHDPO1220	"Droit constitutionnel II"	a comme prérequis BHDPO1120
		• BHDPO1120 - Droit
BHDPO1222	"Politique économique"	a comme prérequis BHDPO1122
		• BHDPO1122

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

SPDB1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ❖ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ☒ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu de la formation :

SPDB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant·es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littérales précédents délivré par la Communauté flamande , par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littérales 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :

- ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
- ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

02 211 78 09 - espo-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 3e étage - bureau 3002

Dérogation pour non-financabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante :